

Associations & Fondations



Les locaux d'Ulule, plate-forme de crowdfunding, rue de l'Est à Paris, 20°. OPHÉLIA NOOR POUR « LE MONDE »

Mutation accélérée

Porté par le développement du numérique, le milieu associatif redéfinit ses fondamentaux et renforce ses partenariats pour prendre un nouvel essor

A partir du 10 décembre, la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), qui représente 600 000 associations en France, réforme ses statuts et devient le Mouvement associatif. Un nouveau nom symbolique pour accompagner les changements du secteur. « Les associations sont confrontées à une crise des financements et du bénévolat qui sont les conséquences de mutations profondes et irréversibles », explique Nadia Bellaoui, sa présidente. Pour y faire face, elles devront profondément se réinventer, repenser leurs pratiques, diversifier leurs ressources, créer des synergies avec les autres forces vives de leurs territoires, initier des formes nouvel-

les de fonctionnement et d'élaboration collective qui permettront de mieux décider et de mieux agir. »

A cet appel vibrant au changement, il faut évidemment ajouter l'impact d'Internet sur le fonctionnement : mise en réseau, recherche de fonds, campagne de sensibilisation, etc. Si le socle commun reste la loi de 1901, « avec la liberté associative », rappelle Valérie Fourneyron, la ministre chargée du secteur, bien des changements et des ruptures en modifient les contours. Ainsi, le bénévolat est toujours aussi important, et même en augmentation, mais il change de nature : le volontaire est moins fidèle à une association et préfère donner des coups de main ciblés. Il est devenu, lui aussi, un zappeur.

Grâce à Internet, pour la recherche de fonds, dans une conjoncture de diminution des finances publiques, les grandes associations innovent plus facilement et parviennent à capter les compétences technologiques et les moyens financiers. Par leur importance et par leur notoriété, elles parviennent mieux à bénéficier de « crowdfunding », forme de financement qui permet à des particuliers de soutenir directement un projet via une plateforme Internet.

Ce dynamisme s'oppose aux difficultés que rencontrent une multitude de petites et moyennes structures associatives moins favorisées, au risque là aussi de provoquer une forme de fracture numérique.

Pour mieux répondre à ce nouvel environnement et développer, selon les termes de la ministre, « un écosystème favorable à l'essor des associations », de nouveaux outils apparaissent peu à peu. L'adoption de la loi sur l'économie sociale et solidaire (dite « loi ESS ») par le Sénat début novembre a permis de définir un cadre législatif pour la subvention, ce qui devrait consolider et sécuriser le financement des associations.

D'autre part, la charte des engagements réciproques renforce le partenariat avec les pouvoirs publics. Après le rendez-vous de 2001, année du centenaire de la loi sur les associations, 2014 ouvre encore d'autres perspectives. ■

DOMINIQUE BUFFIER